

| | |
|---|---|
| Date de l'arrêté : 16/12/2025 | République Française Département : CANTAL Arrondissement : Aurillac LASCELLE - COMMUNE |
| Objet : Arrêté de police de la circulation | |

ARRÊTÉ
N° AR_058_2025

portant Arrêté de police de la circulation

Le Maire de la commune de Lascelles

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la route,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu la demande de la société Larren Réseau représentée par Mme Lacoste, 1 impasse antoine lavoisier 15 130 Ytrac, pour le compte du SDEC concernant les travaux de mise en service.

ARRETE

Article 1: A compter du 19/01/2026 et pendant toute la période des travaux (26 jours), la circulation sur la rue Berganty / Impasse de Labeau / Impasse la Condamine / Cité de viers sera réglementée comme suit:

- Empiettement sur chaussée
- Interdiction de stationner et de dépasser
- vitesse limitée à 30km/h

Article 2: La pose et le retrait de la signalisation réglementaire seront assurés par la société Larren Réseau. Les dispositions définies à l'article 1 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 3: Ampliation de cet arrêté sera adressé à la société Larren Réseau.

Article 4: Le Maire de Lascelles et le commandant de la brigade de gendarmerie de Lascelles sont chargés chacun pour ce qui le concerne de la publication, de la notification et de l'exécution de présent arrêté.

Le Maire, Jean Michel FAUBLADIER



Fait à LASCELLE, le 16 décembre 2025